

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

N° 133/2023

**Objet : Approbation du
Programme d'Action et de
Prévention des Inondations
(PAPI) Durance 2024 – 2030**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni au centre socio-culturel de Mollégès, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.
Date de convocation du Conseil de Communauté : 15 septembre 2023.

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : M. Jean-Christophe DAUDET, Mme Edith BIANCONE, M. Michel BLANC.
Pour la commune de Cabannes : M. Gilles MOURGUES, M. François CHEILAN, Mme Josiane HAAS-FALANGA.
Pour la commune de Châteaurenard : M. Marcel MARTEL, Mme Solange PONCHON, M. Eric CHAVET, M. Pierre-Hubert MARTIN, Mme Marie-Laurence ANZALONE, M. Bernard REYNÈS, Mme Sylvie DIET-PENCHINAT.
Pour la commune d'Eyragues : Mme Yvette POURTIER, M. Eric DELABRE.
Pour la commune de Graveson : Mme Annie CORNILLE, M. Jean-Marc DI FÉLICE.
Pour la commune de Mollégès : Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick MARCON.
Pour la commune de Noves : M. Georges JULLIEN, Mme Edith LANDREAU, M. Pierre FERRIER, M. Christian REY.
Pour la commune d'Orgon : M. Serge PORTAL.
Pour la commune de Plan d'Orgon : Mme Jocelyne COUDERC-VALLET.
Pour la commune de Rognonas : M. Yves PICARDA, Mme Cécile MONDET, M. Dominique ALIZARD.
Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT.
Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSÈRE.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Châteaurenard : Mme Adélaïde JARILLO (*donne pouvoir à Marie-Laurence ANZALONE*), M. Jean-Pierre SEISSON (*donne pouvoir à Eric CHAVET*), Mme Marina LUCIANI-RIPETTI (*donne pouvoir à Solange PONCHON*), M. Cyril AMIEL (*donne pouvoir à Marcel MARTEL*), Mme Annie SALZE (*donne pouvoir à Pierre-Hubert MARTIN*).
Pour la commune d'Eyragues : M. Michel GAVANON (*donne pouvoir à Yvette POURTIER*).
Pour la commune de Graveson : M. Michel PECOUT (*donne pouvoir à Annie CORNILLE*).
Pour la commune de Maillane : M. Eric LECOFFRE (*donne pouvoir à Gilles MOURGUES*), Mme Frédérique MARES (*donne pouvoir à Corinne CHABAUD*).
Pour la commune de Plan d'Orgon : M. Jean Louis LEPIAN (*donne pouvoir à Jocelyne VALLET*).
Pour la commune de Saint-Andiol : Mme Sylvie CHABAS (*donne pouvoir à Daniel ROBERT*).
Pour la commune d'Orgon : Mme Angélique YTIER CLARETON (*donne pouvoir à Serge PORTAL*).
Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT, Mme Sylvie CHABAS.
Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSÈRE.

Secrétaire de séance : M. Patrick MARCON

M. le Vice-Président délégué à la GEMAPI expose que la communauté d'agglomération Terre de Provence est compétente en matière de « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) pour laquelle elle a délégué au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) certaines missions.

Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance propose de conduire sur 2024-2030 une nouvelle démarche de prévention des inondations à l'échelle du bassin versant de la Durance dans le cadre d'un Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI).

La stratégie du PAPI Durance sur le territoire de Terre de Provence permettra de solliciter les financements des acteurs locaux et nationaux et de répondre aux objectifs d'amélioration, de partage de l'information et en œuvre d'actions de prévention des inondations.

Le projet global du PAPI, à l'échelle du bassin versant, comprend 51 actions, décomposées en 148 opérations réparties selon 7 axes thématiques pour un montant de 27 millions d'euros.

Sur Terre de Provence, ce PAPI est décliné en 10 actions définies selon les 4 axes thématiques suivants :

- **Axe 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque** comprenant comme actions :
 - o une étude hydraulique et la proposition de mise en cohérence du parc d'ouvrages existant entre Sénas et Bonpas ;
 - o l'amélioration de la connaissance de l'aléa inondation sur l'Anguillon avec la création d'un modèle hydraulique et hydrologique avec topographie.
- **Axe 2 : surveillance, prévention des crues et des inondations** comprenant comme actions l'étude et la mise en place de stations de mesures sur la Durance et ses affluents ;
- **Axe 3 : alerte de la gestion de crise** comprenant comme actions :
 - o l'accompagnement dans la mise à jour des volets « inondation » des PCS et PICS ;
 - o des exercices de crise en pratique des consignes de gestion en période de crise des systèmes d'endiguement ;
 - o l'exercice de crise multi-acteurs sur le périmètre du TRI
- **Axe 7 : gestion des ouvrages de protection hydraulique** comprenant les actions suivantes :
 - o la restauration du système d'endiguement Bompas-le-Rhône, Rive Gauche (travaux) ;
 - o la restauration du système d'endiguement Bompas-le-Rhône, Rive Gauche (acquisitions foncières)
 - o la restauration du système d'endiguement Bompas-le-Rhône, Rive Gauche (étude de danger (EDD) poste travaux et étude d'intégration de l'A7 dans le système d'endiguement) ;
 - o la stratégie système d'endiguement de l'Anguillon (études complémentaires).

Le coût global des actions proposées sur le territoire de Terre de Provence est estimé à 4 346 000 € dont 3 700 000 € pour la réalisation de travaux de protection. La part d'autofinancement pour Terre de Provence s'élève à 1 660 200 €.

Sur la base de ces éléments, il est donc proposé au conseil communautaire :

- de valider la participation de Terre de Provence à cette démarche, sous réserve de la labellisation du PAPI Durance 2024-2030 par les instances nationales,
- d'approuver le programme d'actions défini sur le territoire de Terre de Provence pour un montant total de 4 346 000 € et la participation de la communauté d'agglomération pour un montant de 1 660 200 € conformément au tableau annexé à la présente délibération.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'environnement et notamment l'article L211-7,

VU les statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement de la vallée de la Durance (SMAVD),

VU l'avis du bureau communautaire du 7 septembre 2023,

CONSIDÉRANT la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) de la communauté,

CONSIDÉRANT qu'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) permet de conduire sur 2024-2030 une nouvelle démarche de prévention des inondations à l'échelle du bassin versant de la Durance,

AYANT OUÏ l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

VALIDE la participation de Terre de Provence au PAPI Durance 2024-2030, sous réserve de sa labellisation par les instances nationales,

APPROUVE le programme d'actions défini sur le territoire de Terre de Provence pour un montant de 4 346 000 € et la participation de la communauté d'agglomération pour un montant de 1 660 200 € conformément au tableau annexé à la présente délibération.

Membres en exercice : 42

Votants : 42

Votes pour : 42

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 21 septembre 2023,

Pour Extrait Conforme,

La Présidente,

Corinne CHABAUD



Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) 2024-2030

Axe PAPI	Intitulé Fiche Action	Intitulé Opération	Coût global PAPI (HT)	Maitre d'ouvrage	Participation Terre de Provence	Terre de Provence
Axe 1	Etude hydraulique et proposition de mise en cohérence du parc d'ouvrages existant entre Sénas et Bonpas - Etudes externes	Etude hydraulique et proposition de mise en cohérence du parc d'ouvrages existant Orgon-Bonpas - Etudes externes	20 000 €	SMAVD	30%	6 000,00 €
Axe 2	Etude et mise en place de stations de mesure sur la Durance et ses affluents	Etude et installation d'une station de mesure sur l'Anguillon	50 000 €	TPA (Deleg : SMAVD)	30%	15 000,00 €
Axe 3	Accompagnement dans la mise à jour des volets "inondation" des PCS et PICS	Mise en oeuvre des PICS	96 000 €	EPCI, communes	20%	19 200,00 €
Axe 3	Exercices de crise et coordination	Exercice de mise en pratique des consignes de gestion en période de crue des systèmes d'endiguement	25 000 €	SMAVD	20%	5 000,00 €
Axe 3	Exercices de crise et coordination	Exercice crue multi-acteurs sur le périmètre du TRI	15 000 €	Etat, SMAVD	20%	3 000,00 €
Axe 7	Restructuration du système d'endiguement Bonpas-Le Rhône, Rive Gauche	Système d'endiguement Bonpas-Le Rhône, Rive Gauche (Travaux)	3 500 000 €	TPA (Deleg : SMAVD)	40%	1 400 000,00 €
Axe 7	Restructuration du système d'endiguement Bonpas-Le Rhône, Rive Gauche	Système d'endiguement Bonpas-Le Rhône, Rive Gauche (Acquisitions foncières)	200 000 €	TPA	40%	80 000,00 €
Axe 7	Restructuration du système d'endiguement Bonpas-Le Rhône, Rive Gauche	Système d'endiguement Bonpas-Le Rhône, Rive Gauche (EDD post travaux et étude d'intégration de l'A7 dans SE)	100 000 €	TPA (Deleg : SMAVD)	30%	30 000,00 €
Axe 1	Amélioration de la connaissance de l'aléa inondation sur les affluents	Anguillon - Création d'un modèle hydrologique et hydraulique + topo + ACB-AMC	170 000 €	TPA (Deleg : SMAVD)	30%	51 000,00 €
Axe 7	Stratégie systèmes d'endiguement Anguillon	Anguillon - Etudes complémentaires (DASE) pour la définition d'un système d'endiguement (prestations externes)	170 000 €	TPA (Deleg : SMAVD)	30%	51 000,00 €
		TOTAL	4 346 000,00 €			1 660 200,00 €